Règlement FESTITRAIL 2025

Article 1 : ORGANISATION

La section USEAB Running-Marche Nordique organise le **dimanche 14 Septembre 2025** la 4ème édition de **« FESTITRAIL» à SAINT BENOIT LA FORET (37).**

- Le Trail sera couru sous le signe du respect de l'environnement et de la protection du domaine.
- Dans le cadre d'une démarche éco-responsable, chaque participant doit apporter son gobelet/timbale personnel pour boire sur les ravitaillements situés sur les parcours.
- Il n'y aura pas de marquage au sol, pas de rubalise mais uniquement des panneaux de fléchage et piquets.
- Respectez le site que vous traversez.
- Ne jetez rien ! Rapportez vos bouteilles, sachets de barres énergétiques usagés ou tout autre objet jusqu'à l'arrivée !
- Empruntez les sentiers balisés pour la course, ne cherchez pas à couper !
- Venez en aide à un concurrent en difficulté !
- Respectez la population locale avec votre plus beau sourire !
- Respectez les bénévoles !
- L'organisation se réserve le droit de revoir le nombre de participants par course en fonction du nombre maximum de participants autorisé par les autorités.
- L'organisation se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou tout cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.
- Le club sera partenaire d'une association pour laquelle, chaque participant, coureur ou marcheur, pourra faire un don libre.
- Site internet **:** https://useab-running.wixsite.com/useab-running-mn ; **e-mail** : festitrail@outlook.fr

- La section RUNNING ET MARCHE NORDIQUE fait partie du club Omnisport USEAB.
  USEAB, rue M.Bouchet- 37420 AVOINE

Article 2 : LES COURSES et RANDONNEES
Cette manifestation comprend les épreuves suivantes :

- Trail 10 km (100 m D+) ouvert à tous (licenciés ou non) : né(e) en 2010 et avant. Limité à 150 coureurs.
- Trail 19 km (250 m D+) ouvert à tous (licenciés ou non) : né(e) en 2008 et avant. Limité à 200 coureurs.
- Trail 27 km (350 m D+) ouvert à tous, (licenciés ou non): né(e) en 2006 et avant. Limité à 150 coureurs.
- Une randonnée et/ou Marche Nordique de 10 km (100 D+) ouverte à tous (licenciés ou non), départ groupé.

Article 3 : LIEUX ET DÉPARTS
- Pour le 27 km, le départ sera donné à **9h00,**
- Pour le 10 km et le 19 km le départ sera donné à **9h30,**
- Le départ de la randonnée / Marche Nordique se fera à **9h35** ; départ groupé

Rappel : chaque marcheur ou coureur devra avoir son gobelet personnel (aucun gobelet jetable sur les ravitaillements).
Tous les départs et arrivées auront lieu à proximité de la place de l'Eglise, à Saint Benoît la Forêt.

Article 4 : INSCRIPTIONS

Pour la randonnée, inscriptions sur place uniquement à partir de 8h30.

Pour les courses chronométrées :
- **Par internet :** sur la page FESTITRAIL de notre site **https://useab-running.wixsite.com/festitrail**

L'inscription se fait ensuite via la plateforme internet : https://www.onsinscrit.com/

Clôture des inscriptions :
- vendredi 12 septembre 2025 à 23 h. **par internet**

Au-delà, inscriptions sur place **dans la limite des 500 places disponibles.**
- **Sur place** : dimanche 14 septembre à partir de **7H30** ,**sous réserve de places disponibles**.

Clôture des inscriptions sur place : **À 8h30** pour le 27 km, à **9H00** pour les 10 et 19 km,
à 9h30 pour la randonnée/marche nordique.

Vous devrez joindre (internet) ou présenter sur place :

- ou une attestation PPS FFA (Parcours Prévention Santé) de moins de 3 mois (donc valide à minima jusqu'au 15/09/2025)
- une autorisation parentale signée, pour les mineurs.

Nous serons attentifs à l'authenticité des documents fournis.

Article 5 : RETRAIT DES DOSSARDS
À retirer le jour de l'épreuve à partir de 7H30
- Jusqu'à 8H40 pour le 27 km (départ à 9H)

- Jusqu'à 9H15 pour les 10 km et 19 km (départ à 9H30)

Il vous sera fourni une puce électronique, à **restituer auprès de l'organisation en fin de course ou en cas d'abandon**. Les dossards devront être visibles devant en totalité.

Pour plus de renseignements :

- **Tél** : 06 19 99 53 22 (Audrey) ou 06 62 45 47 39 (Pierrot)
- **e-mail** : festitrail@outlook.fr
- **site internet:** https://useab-running.wixsite.com/festitrail

Article 6 : TARIFS ET DROITS D'INSCRIPTION

- 10 km : 12 €
- 19 Km : 16 €
- 27 Km : 18 €
- **Majoration de 2€ lors de l'inscription sur place**
- Randonnée : **dons libres** pour une association de recherche ou aide médicale, caritative et /ou humanitaire qui sera présente le jour de l'évènement.
- A noter : les coureurs, et tout participant de manière générale, pourront également faire un don sur place à cette association.

Article 7 : CHRONOMÉTRAGES, PUCES ET DOSSARDS

Le chronométrage est assuré par un système à puce électronique.

Les puces doivent être restituées à l'arrivée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

*En cas d'abandon ou de non départ, **le concurrent doit obligatoirement remettre son dossard et sa puce** à l'organisation..*

Article 8 : ASSURANCE

L'organisation est assurée pour sa propre responsabilité civile et celle des participants et ses bénévoles mais décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas d'accident pour non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Les coureurs doivent respecter le code de la route. Des commissaires de course seront disposés sur le parcours pour veiller à la sécurité des coureurs.

Article 9 : ENGAGEMENT ET CESSION DE DOSSARD

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 10 : RAVITAILLEMENT

- sur le parcours des 27 km : 3 ravitaillements (solide et liquide)
- sur le parcours des 19 km : 2 ravitaillement (solide et liquide)
- sur le parcours des 10 km : 1 ravitaillement (liquide)

Dans le cadre d'une démarche éco-responsable, chaque participant doit apporter son gobelet personnel pour boire sur les ravitaillements situés sur les parcours et à l'arrivée. L'organisation fournit de l'eau plate pour le remplissage des gobelets, bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer au départ de la course et entre chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Article 11 : ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale sera assurée par AQUALIFE, sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à débuter ou poursuivre l'épreuve.

Article 12 : LOTS, CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Un cadeau de bienvenue sera remis aux 500 premiers inscrits des courses chronométrées.

Un classement individuel sera établi pour l'ensemble des concurrents de chacune des courses.

Des récompenses seront offertes aux trois premières femmes et trois premiers hommes du classement général de chaque épreuve.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses

Les résultats seront disponibles sur notre site https://useab-running.wixsite.com/festitrail ainsi que sur le site du CDR37 (voir article 15 Si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse).

Article 13 : CHALLENGE DU NOMBRE

Le groupe de participants le plus représenté sur les 3 distances sera récompensé. Pour cela il faut être inscrit sous la même dénomination (ex : nom du club).

Article 14 : DROIT A L'IMAGE

L'autorisation est donnée aux organisateurs de la course, ainsi qu'à leurs ayants droits tels que partenaires et médias, d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, et ceci pour une durée de 3 ans.

Article 15 : INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la loi N°78-17 du 11 janvier 1978 dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse sur le classement, *vous devez nous en informer clairement en contactant l'organisation* ***avant l'épreuve.***

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms et adresse.

Article 16 : ACCEPTATION DU PRÉSENT RÉGLEMENT

Le participant à cette manifestation accepte sans réserve le présent règlement.

Règlement validé le 21 Février 2025

FESTITRAIL
SAINT-BENOÎT-LA-FORÊT (37)